

## CONTRAT DE PRESTATIONS DE TRAVAUX VITICOLES

### DESIGNATION DES PARTIES

Entre les soussignés

Raison sociale de l'entreprise : Monsieur KHADRAOUI ABDELLATIF  
Adresse du siège social : 4 Place saint Exupery 21200 BEAUNE  
Représenté par : Monsieur KHADRAOUI ABDELLATIF  
Siret n° : 81996531600017  
TVA n° : \_\_\_\_\_  
MSA n° : 1690199380595056

Entreprise de travaux agricoles, ci-après dénommé(e) "le prestataire"

D'une part,

Et

Raison sociale du viticulteur : SAS DOMAINE AF GROS  
Adresse du siège social : 5 GRANDE RUE 21630 POMMARD  
Représenté par : ANNE FRANCOISE PARENT GROS  
Siret n° : 38396734600016  
TVA n° : FR 84383967346  
MSA n° : 383967346

Ci-après dénommé(e) "le client"

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit.

### **3- EXECUTION DES TRAVAUX**

#### **3.1- Dispositions générales**

Le prestataire s'engage à effectuer les travaux de façon sérieuse en mettant en œuvre tous les moyens dont il dispose et toutes les diligences nécessaires pour satisfaire son client.

Les travaux doivent être réalisés conformément à la réglementation du type de vin considéré (AOC, Vin de Pays, ...)

#### **3.2- Matériels**

L'ensemble des matériels nécessaires à l'exécution des travaux est fourni par le prestataire. Le client, quant à lui, ne fournit aucun matériel.

#### **3.3- Suivi des travaux**

Il est entendu que les salariés du prestataire demeurent exclusivement subordonnés au prestataire. Le client n'a à leur égard aucun pouvoir de direction, de contrôle et de sanction.

Outre le prestataire lui-même, l'interlocuteur du client pour le suivi des travaux est M. PARENT François représentant le prestataire en qualité de DIRECTEUR TECHNIQUE

Il est convenu que M. PARENT François sera :

- présent sur les lieux et responsable de la direction des travaux
- responsable de la direction des travaux.

M. PARENT François interlocuteur du client sera joignable téléphoniquement au numéro suivant : 06 62 03 59 01

#### **3.4- Transport des salariés**

Le prestataire transporte ses salariés sur le lieu de travail, à moins que ces derniers ne s'y rendent par leurs propres moyens.

En aucun cas, le client n'a la charge du transport des salariés du prestataire sur le lieu de travail.

#### **3.5- Hygiène et sécurité**

L'exécution des travaux s'effectuera conformément à la réglementation en vigueur et conformément aux bonnes pratiques applicables en matière d'hygiène et sécurité (ex : port de gants ou de lunettes, ...).

Le client devra communiquer au prestataire les dates éventuelles des traitements phytosanitaires pour lesquels un délai d'attente est nécessaire avant pénétration dans les parcelles.

## **6- PRIX, FACTURATION, REGLEMENT**

- Le client est tenu de payer le prix forfaitaire ci-dessous défini.
- Les travaux, objets de la prestation, sont réalisés pour le prix forfaitaire de \_\_\_\_\_ € HT.

Ou

- Les travaux, objets de la prestation, sont réalisés pour le prix forfaitaire suivant :
  - \_\_\_\_\_ € HT par pied
  - 3100 € HT par hectare
  - \_\_\_\_\_ € HT \_\_\_\_\_
- Le prix est payable, sous délais de \_\_\_\_ jours suivant réception de la facture par :
  - chèque
  - virement
  - \_\_\_\_\_
- Tout paiement en espèce est exclu.

## **7- CONDITION SUSPENSIVE**

Le présent contrat prend effet sous réserve que le prestataire produise au client préalablement à la mise en œuvre de la prestation les éléments suivants :

**A - Dans tous les cas :**

- un extrait d'inscription au R.C.S. en qualité d'entrepreneur de travaux agricoles (Kbis) datant de moins de trois mois pour les prestataires tenus de s'immatriculer au RCS,
- le récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un CFE pour les prestataires non tenus de s'immatriculer au RCS,
- une attestation émanant de la MSA certifiant que le prestataire est à jour de ses cotisations sociales datant de moins de six mois,
- une attestation d'assurance accident et responsabilité civile entreprise,
- une attestation sur l'honneur du dépôt auprès de l'administration fiscale de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires.

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Dans le cadre du contrat de prestation de travaux viticoles conclu le  
avec SAS DOMAINE AF CROS S GRANDE  
RUE 21630 Lomhard

Je soussigné :

M. \_\_\_\_\_

Représentant légal de l'entreprise de travaux agricoles :

Raison sociale de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse du siège social : \_\_\_\_\_

Siret n° : \_\_\_\_\_

TVA n° : \_\_\_\_\_

MSA n° : \_\_\_\_\_

**Atteste sur l'honneur :**

- que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des obligations de l'employeur (Article D 8222-5 3° du Code du travail). En effet, mon personnel a fait l'objet d'une déclaration préalable à l'embauche et mon personnel se voit remettre un bulletin de paie comportant l'ensemble des mentions obligatoires.
- avoir fait procéder par la Préfecture à la vérification de l'existence des autorisations de travail des salariés étrangers, conformément aux articles R5221-41 à R5221-43 du code du travail,
- que mon entreprise a régulièrement déposé auprès de l'administration fiscale l'ensemble de ses déclarations fiscales obligatoires et est à jour du paiement de ses impôts et taxes.

Fait et établi pour faire valoir ce que de droit.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

En 2 exemplaires originaux

Le Prestataire